

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

D/95/036/PRG/SGG

**PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION
DES SECRETAIRES GENERAUX CHARGES
DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Loi Fondamentale ;
- VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant restructuration du Gouvernement ;
- VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant composition partielle du Gouvernement;

DECRETE

Article premier : Monsieur oumar Nabé, Ingénieur Agronome, précédemment Secrétaire Général chargé des collectivités Décentralisées de Dabola est affecté en la même qualité à Beyla en remplacement de Monsieur Amara Laye Kourouma mis à la disposition de son Département d'origine.

Article 2 : Monsieur Bandian Doumbouya, Ingénieur Agronome, précédemment Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Siguiri est affecté en la même qualité à Kérouané en remplacement de Monsieur Lancei Condé muté.

Article 3 : Monsieur Lanceï Condé, Professeur, précédemment Secrétaire Général chargé des Collectivités décentralisées de Kérouané est affecté en la même qualité à Siguiri en remplacement de Monsieur Bandian Doumbouya muté.

Article 4 : Monsieur Fadama Kourouma, Ingénieur Agronome, précédemment Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Kissidougou est affecté en la même qualité à N'Zérékoré en remplacement de Monsieur Ibrahima Fofana appelé à d'autres fonctions.

Article 5 : Monsieur Alpha Oumar Sall, ex-Chef de Cabinet est nommé Secrétaire Général des collectivités décentralisées de Faranah en remplacement de Monsieur Facely Oularé muté.

Article 6 : Monsieur Ibrahima Fernandez, Professeur, Sous-préfet de Allasoya Préfecture de Forécariah est nommé Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Boffa en remplacement de Monsieur Moriba Soumah mis à la disposition de son Département d'origine.

Article 7 : Monsieur Mamadou Gouraïssiou Barry, Ingénieur Agronome, précédemment Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Pita est affecté en la même qualité à Mamou en remplacement de Monsieur Boubacar Biro Barry muté.

Article 8 : Monsieur Alpha Oumar Baldé, Ingénieur Agronome, précédemment Sous-préfet de Balaya, Préfecture de Lelouma est nommé Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de ladite Préfecture en remplacement de Monsieur Ousmane Barry décédé.

Article 9 : Monsieur Mamadou Malifa Diallo, Ingénieur Agronome, précédemment Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Koumbia est affecté en la même qualité à Tougué en remplacement de Monsieur Mamadou Oury Diallo mis à la disposition de son Département d'origine.

Article 10 : Monsieur Oumar Baldé, Professeur, précédemment Sous-Préfet de Timbi Madina, Préfecture de Pita est nommé Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Labé en remplacement de Monsieur Boubacar Talibé Diallo muté.

Article 11 : Monsieur Mamadou Aliou Diallo, précédemment Secrétaire Général des Collectivités décentralisées de Gaoual est affecté en la même qualité à Koundara en remplacement de Monsieur Mamadou Pété Diallo mis à la disposition de son Département d'origine.

Article 12 : Monsieur Facely Oularé, Professeur, précédemment Secrétaire Général, chargé des collectivités décentralisées de Faranah est affecté en la même qualité à Gaoual en remplacement de Monsieur Mamadou Aliou Diallo muté.

Article 13 : Monsieur Ismaël Dramé, précédemment Sous-Préfet de Saréboïdo, Préfecture de Koundara est nommé Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Pita en remplacement de Monsieur Mamadou Goureissiou Barry muté.

Article 14 : Monsieur Mandiou Kourouma, Administrateur Civil, au Cabinet du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est nommé Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Lola en remplacement de Gonona Gblalo Souala mis à la disposition de son Département d'origine.

Article 15 : Monsieur Boubacar Biro Barry, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Mamou est affecté en la même qualité à Dabola en remplacement de Monsieur Oumar Nabé muté.

Article 16 : Monsieur Koly Bernard Koné, Professeur, précédemment Secrétaire Général, chargé des collectivités décentralisées de Macenta est affecté en la même qualité à Guéckédou en remplacement de Monsieur Ismaël Traoré muté.

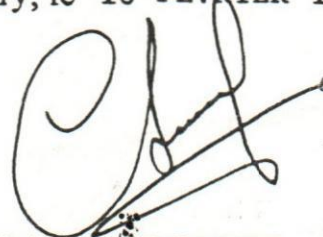
Article 17 : Monsieur Ismaël Traoré, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Guéckédou est affecté en la même qualité à Macenta en remplacement de Monsieur Koly Bernard Koné muté.

Article 18 : Monsieur Boubacar Talibé Diallo, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Labé est affecté en la même qualité à Koubia en remplacement de Monsieur Mamadou Malifa Diallo muté.

Article 19 : Monsieur Bakary Keita, Administrateur Civil, au Cabinet du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est nommé Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Kissidougou en remplacement de Monsieur Fadama Kourouma muté.

Article 20 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 FEVRIER 1995



LANSANA CONTE